

Fiche technique

L'HÉBERGEMENT
TEMPORAIRE EN
ÉTABLISSEMENT

Qu'est-ce que l'Hébergement temporaire?

L'hébergement temporaire permet à une personne âgée d'entrer dans un établissement pour quelques jours, pour une ou plusieurs semaines, sans excéder 90 jours par an.

Cet accueil peut se faire dans un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) ou chez des particuliers agréés (Familles d'Accueil).

Quel est le public visé?

- Personne qui souhaite être sécurisée pendant une période sensible (en attendant un retour à domicile suite à une hospitalisation, période hivernale...)
- Personne dont les aidants sont momentanément indisponibles
- Personne qui souhaite faire un essai avant d'y entrer de façon définitive

Quel est l'objectif?

L'objectif est d'organiser des périodes de répit, de transition ou de relais pour l'entourage et les professionnels intervenant au domicile.

Quel coût et quelles aides financières?

Les frais d'hébergement sont à la charge de la personne accueillie. Le prix de la journée est variable d'un établissement à un autre.

Il existe des aides financières (en fonction de critères bien précis) dans le cadre de :

- l'APA à domicile
- des caisses de retraite complémentaire
- de certaines mutuelles

Quels sont les intérêts?

Cela permet à la personne :

- d'envisager la vie en collectivité
- de se sentir moins isolé et en sécurité
- de retrouver confiance

Cela permet à l'aidant :

- d'avoir du temps pour lui
- d'éviter l'épuisement et de souffler
- d'avoir un relais et d'échanger avec des professionnels sur son accompagnement

L'équipe du Pôle Infos seniors du Pays de Martigues se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**POLE INFOS SENIORS
DU PAYS DE MARTIGUES**

40, Boulevard Louise Michel
13500 Martigues

04 42 41 18 47

poleinfosseniors@cias.paysdemartigues.fr